

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE
COMTÉ DE GATINEAU**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de La Pêche tenue le **lundi le 22 septembre 2008**, à 13 heures à salle de conférence de la bibliothèque Ella Matte située au 5, Route Principale Ouest à La Pêche.

Présences : M. Robert Bussière, maire,
M. Michel Babin, maire suppléant
Mme Jocelyne Ménard, conseillère
M. Christian Blais, conseiller
M. Yves Doyon, conseiller
Mme Jacqueline Lambert-Madore, conseillère
Mme Lynn Berthiaume, conseillère
M. Charles Ricard, secrétaire trésorier
M. Annie Racine, secrétaire trésorière adjointe

Absent : M. Michel Gervais, conseiller

Rescinder résolution 08-539
Adoption règlement d'emprunt 08-529

08-541

Proposé par : Michel Babin
Appuyé de : Christian Blais

Attendu que le conseil municipal a adopté le 15 septembre 2008 la résolution 08-539 concernant l'adoption du règlement d'emprunt 08-529 ;

Attendu que la résolution est erronée et doit être rescindée ;

Il est résolu de rescinder la résolution 08-539 – adoption du règlement d'emprunt 08-529.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Adoption du règlement d'emprunt 08-529 décrétant une
dépense de 113 719 \$ et un emprunt de 58 719 \$ pour
l'exécution des travaux sur les chemins Meunier et Werrell
ainsi que les intersections des chemins Claudia et Gingras.

08-542

Proposé par : Jocelyne Ménard
Appuyé par : Jacqueline Lambert Madore

Attendu qu'une dépense de 113 719 \$ est nécessaire pour l'exécution de travaux sur les chemins Meunier et Werrell ainsi qu'au intersection des chemins Claudia et Gingras ;

Attendu qu'un emprunt de 58 719 \$ et qu'un appropriation de 50 000 \$ pris du fond général sont nécessaires pour l'exécution des travaux ;

Il est résolu que le conseil adopte, tel que rédigé, le règlement d'emprunt numéro 08-529, décrétant une dépense de 113 719 \$ et un emprunt de 58 719 \$ pour l'exécution des travaux de mise en forme, de rechargement et de revêtement bitumineux à l'enrobé à chaud sur les chemins Meunier et Werrell ainsi que les intersections des chemins Claudia et Gingras.

Tous les conseillers présents déclarent avoir reçu copie dudit règlement et l'avoir lu, renonçant ainsi à sa lecture.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Adoption du règlement d'emprunt 08-530
Réfection de la toiture de la caserne Arthur-Sincennes

08-543

Proposé par : Jacqueline Lambert Madore

Appuyé par : Christian Blais

Il est résolu que le conseil adopte, tel que rédigé, le règlement d'emprunt numéro 08-530, décrétant un emprunt pour la réfection de la toiture de la caserne Arthur-Sincennes.

Tous les conseillers présents déclarent avoir reçu copie dudit règlement et l'avoir lu, renonçant ainsi à sa lecture.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Avis de motion (08-532)
Programme municipal d'aide financière complémentaire au
programme Accès logis Québec pour une aide financière

08-544

La conseillère Jacqueline Lambert Madore donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, d'un règlement d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme Accès logis Québec pour une aide financière.

Une demande de dispense de lecture est également faite, chaque conseiller présent ayant reçu une copie du projet de règlement.

Rescinder résolutions 06-503 et 07-272
Résidences – personnes âgées

08-545

Proposé par : Christian Blais
Appuyé de : Lynn Berthiaume

Attendu que le conseil municipal a adopté le 5 septembre 2006 la résolution 06-503, résidences – personnes âgées ;

Attendu que le conseil municipal a adopté le 7 mai 2007, la résolution 07-272, résidences – personnes âgées ;

Attendu que ces deux résolutions sont erronées et doivent être rescindées ;

Il est résolu de rescinder les résolutions 06-503 et 07-272, résidences – personnes âgées.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Résolution 10% supplément loyer
Résidences pour personnes âgées

08-546

Proposé par : Jocelyne Ménard
Appuyé par : Yves Doyon

Attendu que la Société d'Habitation du Québec demande une contribution de 10% du supplément au loyer et ce, pour une période minimale de cinq ans dans le cadre du programme Accès-Logis ;

Il est résolu que la Municipalité de La Pêche s'engage à subventionner 10% du supplément au loyer et ce, pour une période de cinq ans pour un maximum de 12 logements, ce qui représente 50% du nombre d'unités.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Contribution financière (CSEE)
Centre de services à l'emploi et à l'économie des Collines

08-547

Proposé par : Yves Doyon
Appuyé par : Michel Babin

Attendu que le Centre de santé et des services sociaux (CSSS) des Collines propose un projet de développement de l'emploi sur le territoire de la MRC des Collines intitulé « bourses d'incitations aux Collines de l'Outaouais » ;

Attendu que ce projet vise à attirer, inciter et intéresser les personnes à venir travailler sur le territoire de la MRC des Collines et ultimement, y demeurer ;

Attendu que pour assurer la pérennité des services essentiels au développement de la communauté la MRC, les municipalités, le CLD ainsi que les employeurs et organisation du territoire, doivent apporter une contribution financière, selon la capacité de chacun;

Attendu que le Centre de services pour l'économie et l'emploi des Collines de L'Outaouais (CSEE), organisme à but non lucratif, fait la promotion de l'économie et de l'emploi sur le territoire de la MRC des Collines depuis 2006 ;

Attendu que le CSEE agira à titre de fiduciaire des montants recueillis et en fera l'octroi aux organisations répondants aux critères préétablis;

Il est résolu d'accorder une contribution financière d'un montant totale de 10 000 \$, répartie sur les exercices financier 2009, 2010 et 2011 à la condition que le CSEE des Collines obtienne l'appui de tous les autres partenaires au niveau du montage financier et que les services actuellement offerts au point de service de Ste-Cécile de Masham soient maintenus et suite à la signature d'un protocole d'entente avec la municipalité.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

LEVÉE DE LA SÉANCE

08-548

Proposé par : Jacqueline Lambert Madore

Appuyé par : Lynn Berthiaume

Il est résolu que la séance soit levée à 13 h 45.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Robert Bussière
Mayor

Charles Ricard
Secretary treasurer